



## Examen permis de conduiee

Par **candythery77**, le **14/02/2018** à **20:33**

Bonjour,

Ma fille a passé son permis de conduire B lundi a 8 h du matin.

Résultat tombé ce matin : bilan insuffisant

Observations : arrêt inadapté á un passage protégé, pictogramme rouge mettant en cause la sécurité des piétons intervention verbale. En l'occurence 1 seul piéton, personne aux alentours.

Nombre de point 20,5 dont entre autre, 2/3 points á Adapter son allure aux circonstances et 3/3 points á maintenir les espaces de sécurité.

Lors de cette examen ma fille á rapporté l'événement suivant. Sur une route á double sens en ville une jeune fille commence á traverser sur un passage piéton. La voiture devant la voiture auto-école fait un écart, ma fille commence á vouloir s'arrêter car le piéton persiste malgré son pictogramme rouge. L'examineur lui dit de ne pas s'arrêter. Ma fille cale car vient d'être surprise de sa reaction. L'examineur ouvre sa fenêtre et cri au piéton : "vous ne passez pas !"

Il n'y avait pas de véhicule en sens inverse, ni derriére ma fille.

L'examineur n'a pas touché aux commandes, ni aux pédales.

Je me pose la question suivante : est ce une faute éliminatoire ?

Peut on espérer gain de cause si nous faisons appel sans preuve ?

Par **Visiteur**, le **14/02/2018** à **23:20**

Bonjour,

Je ne vous conseille pas de contester.

Par **janus2fr**, le **15/02/2018** à **08:03**

Bonjour pragma,

Votre réponse manque un peu d'arguments, non ?

Par **Visiteur**, le **15/02/2018** à **08:48**

Bonjour,  
contester un refus d'obtention de PC ? Ca se fait ? Vraiment ?

Par **janus2fr**, le **15/02/2018** à **09:52**

Bonjour grenouille,

Il est toujours possible d'écrire pour se plaindre...

Il y a de nombreuses années, quand je passais le permis moto, j'avais été victime d'une injustice de ce genre, recalé au plateau pour une raison totalement extérieure à moi (problème moteur sur la moto de l'auto école).

Sur les conseils de mon moniteur, j'avais envoyé une LRAR au service des examens à la préfecture.

Bien sur, je n'avais eu aucune réponse.

Mais à la seconde convocation, quand je me suis présenté à l'examen, l'examineur m'a dit "ah, c'est vous, allez-y". J'ai passé l'épreuve en commettant des erreurs qui, normalement, auraient du me recalé. Contre toute attente, j'ai été reçu, alors que d'autres, ce jour là, avec les mêmes erreurs, ont été recalés.

Il semble que ma lettre ait porté ses fruits...

De plus, l'auto-école m'a remboursé les frais de cette seconde convocation.

Je ne sais pas ce qu'il en est aujourd'hui, mais à l'époque, on pouvait encore se faire entendre...

Par **Visiteur**, le **15/02/2018** à **10:23**

Oui Janus, entièrement d'accord avec vous, on peut toujours réclamer ou se plaindre. Bien sur. Ma question était plus de l'ordre; y aura t'il un résultat ?